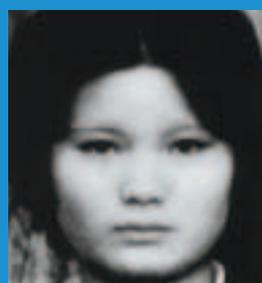


# Enlèvements de citoyens japonais par la Corée du Nord

- Attendre le jour où nous pourrons nous réunir de nouveau -



2006

Ministère des affaires étrangères du Japon

Lors de la rencontre au sommet entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée tenue à Pyongyang le 17 septembre 2002, le gouvernement nord-coréen, pour la première fois, après de longues années de dénégations, a reconnu qu'il avait enlevé des citoyens japonais ; il a présenté ses excuses et s'est engagé à ce que l'enlèvement ne se reproduise plus. A l'heure actuelle, le gouvernement du Japon a identifié 16 citoyens japonais comme victimes des enlèvements par la Corée du Nord, cinq d'entre eux étant revenus le 15 octobre 2002 au Japon pour la première fois depuis 24 ans. Durant la seconde rencontre au sommet Japon - Corée du Nord tenue à Pyongyang le 22 mai 2004, cinq membres des familles des victimes qui sont revenues au Japon en octobre 2002 ont pu eux aussi revenir au Japon, le gouvernement nord-coréen a en outre déclaré qu'il réouvrirait immédiatement des enquêtes complètes afin d'élucider ce qui est véritablement arrivé aux victimes des rapt dont le sort restait inconnu. Toutefois, l'autorité nord-coréenne n'a toujours pas donné d'explication satisfaisante sur le sort des autres victimes des enlèvements, en dehors des cinq personnes revenues au Japon. Dans l'hypothèse de la survie de toutes les victimes des enlèvements dont le sort est inconnu, le gouvernement du Japon réclame instamment le gouvernement nord-coréen que ce dernier rende immédiatement ces victimes au Japon, mette en évidence ce qui leur est véritablement arrivé et livre les auteurs des enlèvements aux autorités japonaises. Le gouvernement du Japon a également déclaré qu'il prendrait des mesures intransigeantes au cas où le gouvernement nord-coréen ne donnerait pas de réponse satisfaisante.



L'Association des familles des victimes des enlèvements par la Corée du Nord est Créée



L'Association des familles recueille des signatures pour obtenir le soutien public

## 1. Contexte

Dans les années 1970 et les années 1980, un grand nombre de Japonais ont disparu dans des circonstances anormales. Des investigations des autorités japonaises ainsi que des témoignages d'agents nord-coréens réfugiés à l'étranger ont permis de déterminer que de nombreuses disparitions étaient probablement dues à des enlèvements commis par la Corée du Nord. A partir de 1991, le gouvernement du Japon n'a cessé d'évoquer en toute occasion le problème des enlèvements à la Corée du Nord qui a, pour sa part, persisté dans ses dénégations.

Au Japon, les actions en vue du sauvetage des victimes ont pris de l'ampleur pour arriver à la création en 1997 de l'Association des familles des victimes des enlèvements par la Corée du Nord. Une pétition pour cette cause comportant plus de cinq millions de signatures a été remise au Premier ministre. Outre les seize victimes des enlèvements identifiées par le gouvernement du Japon, les autorités mènent des investigations, car l'éventualité d'autres rapt par la Corée du Nord n'est pas exclue. En cas de découverte de nouveaux cas d'enlèvement, le gouvernement du Japon va évoquer des questions au gouvernement nord-coréen.

Les motifs pour ces actes sans précédent de crimes d'Etat commis par la République populaire démocratique de Corée semblent être les suivants : usurpation des identités pour des espions nord-coréens ; contraindre des victimes à entraîner des agents nord-coréens de sorte que ceux-ci puissent passer pour des Japonais ; et recrutement de nouveaux membres par le groupe "Yodo-go" qui est encore abrité en Corée du Nord. (Le groupe "Yodo-go" fait référence aux criminels ayant détourné le vol 351 de Japan Airlines le 31 mars 1970, et à leurs familles.)

## 2. Rencontre au sommet Japon - Corée du Nord

(17 septembre 2002)

Lors de la rencontre au sommet Japon - Corée du Nord du 17 septembre 2002, le dirigeant nord-coréen Kim Jong-Il, alors président de la commission de la défense nationale, pour la première fois, après de longues années de dénégations, a reconnu les enlèvements de citoyens japonais. Il a présenté ses excuses et a déclaré que quatre des victimes étaient encore en vie, que huit d'entre elles étaient décédées et qu'il n'avait pas pu confirmer l'entrée d'une de ces victimes sur son territoire. Par ailleurs, le gouvernement nord-coréen a également reconnu le rapt d'un autre civil qui ne faisait pas auparavant l'objet des enquêtes et confirmé que ce dernier était encore en vie. (Toutefois, en réponse aux questions posées plus tard sur la mère de ce civil, disparue au même moment, le gouvernement nord-coréen a insisté sur le fait qu'il n'y avait aucune preuve de son entrée sur son territoire.) En outre, Kim Jong-Il s'est engagé non seulement à punir les responsables de ces actes et à faire le nécessaire pour prévenir de nouveaux enlèvements, mais également à faciliter des rencontres avec leurs familles ainsi que leur retour au Japon. En revanche, le Premier ministre Junichiro Koizumi a fortement protesté et a réclamé en outre au président Kim Jong-Il une poursuite des enquêtes, le retour des survivants au Japon et une prévention de nouveaux enlèvements.

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a effectué une déclaration publique sur les enlèvements et suggéré que son pays était préparé à accepter le retour des victimes au Japon.

### 3. Envoi d'une mission d'enquêtes par le gouvernement du Japon

(du 28 septembre au 1er octobre 2002)

Une mission d'enquête envoyée par le gouvernement du Japon du 28 septembre au 1er octobre 2002 a rencontré les victimes survivantes et s'est efforcée de recueillir des informations sur les personnes dont le sort est encore inconnu. Toutefois, les informations qu'avait fournies la Corée du Nord ont été non seulement limitées, mais aussi incohérentes incluant de nombreux points douteux. Durant les négociations pour la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord, tenues les 29 et 30 octobre de la même année, le gouvernement du Japon a posé 150 questions sur les points incohérents, et demandé des informations plus précises, sans toutefois que le gouvernement nord-coréen ne fournisse de réponse satisfaisante.

### 4. Le retour de cinq victimes au Japon

(15 octobre 2002)

En réponse à la demande du gouvernement japonais, cinq victimes des rapt (Yasushi et Fukie Chimura, Kaoru et Yukiko Hasuike, et Hitomi Soga) sont revenues au Japon le 15 octobre 2002 et ont pu retrouver leurs familles.

Estimant que les victimes devraient bénéficier d'un environnement qui leur permet de décider librement de leur avenir et de celui de leurs familles demeurant encore en République populaire démocratique de Corée, le gouvernement du Japon a annoncé le 24 octobre 2002 que les cinq victimes resteraient au Japon. Il a également déclaré qu'il demanderait avec insistance au gouvernement nord-coréen d'assurer la sécurité des membres des familles laissés en Corée du Nord ainsi que de fixer rapidement une date de leur retour au Japon. Dès lors, le retour au Japon des membres des familles ainsi que les enquêtes sur la situation des victimes dont le sort est encore inconnue sont devenus les questions les plus importants lors des discussions entre les deux pays.

### 5. Seconde rencontre au sommet Japon - Corée du Nord

(22 mai 2004)

Afin de confirmer la mise en oeuvre des mesures que stipule la Déclaration de Pyongyang convenue lors de la rencontre au sommet nippo-nord-coréenne en septembre 2002, ainsi que de reconstruire les relations de confiance entre les deux pays, le Premier ministre Junichiro Koizumi s'est de nouveau rendu en Corée du Nord le 22 mai 2004. Cette fois-ci, des discussions ont porté sur les problèmes bilatéraux incluant des victimes des enlèvements, ainsi que sur les problèmes de la sécurité, tels que les armes nucléaires ou les missiles, qui touchent la paix et la stabilité de la région de l'Asie du Nord-Est. En ce qui concerne le problème des enlèvements, les deux dirigeants ont convenu des points suivants.

*La partie nord-coréenne accepte le retour au Japon, le jour même de cette rencontre, des cinq membres des familles des victimes des enlèvements, à savoir ceux de Kaoru et Yukiko Hasuike et de Yasushi et Fukie Chimura. (Les trois membres de la famille de Hitomi Soga ont été incités directement pendant plus d'une heure par le Premier ministre à venir au Japon, mais il a été décidé que leur rencontre aurait lieu dans un pays tiers le plus tôt possible. Cette rencontre s'est tenue en juillet 2004 en Indonésie et la famille réunie est revenue par la suite au Japon le 18 juillet de la même année.)*

*La partie nord-coréenne recouvrira immédiatement les enquêtes à zéro afin de mettre en évidence ce qui est véritablement arrivé aux victimes des enlèvements dont le sort reste inconnu.*



Victimes japonaises revenues au Japon après vingt-quatre ans

### 6. Consultations de travail Japon - Corée du Nord

(11 et 12 août, 25 et 26 septembre, et du 9 au 14 novembre 2004)

Des consultations de travail entre le Japon et la Corée du Nord ont eu lieu à Pékin, les premières les 11 et 12 août, et les secondes les 25 et 26 septembre 2004. Durant les consultations de septembre, la Corée du Nord a déclaré qu'elle avait utilisé les "150 questions" posées par le Japon comme référence et a présenté des résultats provisoires des nouvelles enquêtes en cours relatives aux victimes dont le sort demeure inconnu. La partie japonaise a souligné le fait que les informations présentées par la Corée du Nord n'étaient pas accompagnées de preuves et de documents concrets permettant de l'en confirmer la crédibilité, et que les résultats des enquêtes étaient insuffisants, car ils se bornaient à des explications fragmentaires des investigations en cours.

Suite à ces échanges, les troisièmes consultations de travail Japon - Corée du Nord ont eu lieu du 9 au 14 novembre à Pyongyang. Les discussions ont duré pendant plus de 50 heures et, outre des échanges de questions et de réponses avec le "Comité d'enquête", des auditions directes ont été organisées auprès de 16 "témoins" au total. En outre, des visites en site ont également été organisées dans des installations ainsi que d'autres lieux liés à ce problème.

Par ailleurs, en ce qui concerne le problème des disparus que le gouvernement du Japon n'a pas officiellement identifiés comme victimes des enlèvements mais pour qui la possibilité de rapt par la Corée du Nord n'est pas exclue (dits "disparus particuliers"), le Japon a donné les noms de cinq personnes et réclamé à la Corée du Nord des informations relative à cette affaire. De même, le Japon lui a de nouveau demandé de fournir immédiatement de nouvelles informations sur les enlèvements dès leur révélation, même s'il n'y a pas de demande spécifique de la part du Japon en la matière. Toutefois, la partie nord-coréenne a répondu qu'elle n'avait pas pu confirmer l'entrée de ces cinq personnes sur son territoire.

Après le retour au Japon de la délégation japonaise, le gouvernement du Japon a immédiatement entrepris un examen minutieux des informations et preuves fournies par la Corée du Nord lors des consultations de travail. Les familles des victimes des enlèvements ont été informées des résultats de cet examen le 24 décembre 2004 et un aperçu général des résultats a été également rendu public.

Le jour suivant, le 25 décembre, le gouvernement du Japon a effectué une demande diplomatique mentionnée ci-dessous par la "voie de des ambassades" à Pékin" et remis un document enregistrant son contenu, ainsi qu'un résumé des résultats de l'examen minutieux et des analyses des soi-disant "restes" de Mme Megumi Yokota.

(1) Les informations et les preuves reçues lors des troisièmes consultations de travail ont été soumises à un examen minutieux et aucune évidence n'a pu être obtenue pour confirmer les explications de la Corée du Nord selon lesquelles "huit personnes sont décédées et l'entrée de deux personnes sur le territoire de la Corée du Nord n'a pas pu être confirmée". Ces explications ne sont pas acceptables et le gouvernement du Japon proteste vigoureusement contre le manque d'honnêteté de la partie nord-coréenne.

(2) Les informations et preuves données jusqu'à présent par la Corée du Nord sont totalement insuffisantes et ne sauraient élucider ce qui est véritablement arrivé aux victimes des enlèvements dont le sort reste inconnu. « Les enquêtes réouvertes à zéro » ne méritent pas sa dénomination et de nombreux éléments restent encore douteux. Les résultats des analyses ont montré que l'ADN provenant de différentes personnes avait été détecté dans une partie des "restes" que la Corée du Nord affirme appartenir à Megumi Yokota.

(3) Le gouvernement du Japon instamment réclame la partie nord-coréenne que cette dernière mette en évidence ce qui est véritablement arrivé aux victimes des enlèvements dont le sort est encore inconnu et rende immédiatement les survivants au Japon. Le gouvernement du Japon a l'intention de prendre des mesures intransigeantes s'il ne peut obtenir de réponse rapide et honnête de la part de la Corée du Nord.

Le 26 janvier 2005, la partie nord-coréenne a remis à la partie japonaise une "Aide-Mémoire" datée du 24 janvier par la "voie des ambassades" à Pékin, dans lequel elle faisait mention de ses

commentaires sur les résultats des analyses effectués par la partie japonaise sur les soi-disant "restes" de Mme Megumi Yokota. Dans cette Aide-Mémoire, la partie nord-coréenne demandait la restitution des "restes" et le 10 février, le gouvernement du Japon a formulé son objection à cette Aide-Mémoire, en réclamant avec insistance le retour immédiat au Japon des victimes survivantes et la mise en évidence de la question des enlèvements. Comme les mêmes demandes et informations ont été adressées au gouvernement du Japon par la partie nord-coréenne le 24 février et le 13 avril, ce premier a reformulé son objection insistant de nouveau sur l'objectivité et la nature scientifique des résultats de ses analyses.

## 7. Identification de Minoru Tanaka comme 16ème victime des rapt (27 avril 2005)

Ayant acquis de nouvelles preuves concernant l'affaire de juin 1978 relative à la disparition d'un homme dans le département de Hyogo, la police a jugé qu'un propriétaire d'un restaurant dans la ville de Kobe, ressortissant nord-coréen résidant au Japon, avait convaincu, sur les instructions de la Corée du Nord, Minoru Tanaka (alors âgé de 28 ans) qui fréquentait son restaurant, d'aller à l'étranger pour être ensuite envoyé en Corée du Nord. Sur la base de ce jugement, le gouvernement du Japon a organisé le 27 avril 2005 une conférence interministérielle pour la reconnaissance des victimes des enlèvements par la Corée du Nord et identifié Minoru Tanaka comme ayant lui-même été victime d'un rapt. Par conséquent, le nombre de cas d'enlèvement par la Corée du Nord identifiés par le gouvernement du Japon est passé à 11, avec un nombre total de 16 victimes.

## 8. Discussions globales Japon - Corée du Nord (du 4 au 8 janvier 2006)

En deux occasions, en novembre et décembre 2005, des consultations gouvernementales ont eu lieu entre le Japon et la Corée du Nord après une interruption d'environ un an. Sur la base de l'accord atteint lors de ces consultations, des Discussions globales Japon - Corée du Nord (consultations sur les problèmes à débattre dont les enlèvements, consultations sur les questions de sécurité et négociations sur la normalisation des relations diplomatiques) ont eu lieu à Pékin du 4 au 8 février 2006. Les consultations sur le problème des enlèvements ont duré pendant environ 11 heures et le Japon a de nouveau réclamé avec insistance le retour des victimes encore en vie, l'engagement de la Corée du Nord à redémarrer de nouvelles enquêtes destinées à élucider ce qui s'était véritablement passé, et la remise aux autorités japonaises des auteurs des enlèvements.

En réponse, la partie nord-coréenne a répété les mêmes explications que celles qu'elle avait données auparavant, à savoir "toutes les victimes vivantes des enlèvements sont déjà retournées au Japon." Pour ce qui est de nouvelles enquêtes, la partie nord-coréenne a affirmé en avoir déjà effectué en toute bonne foi et transmis les résultats tels qu'ils sont, et celle-ci ne s'est même pas engagée à poursuivre les enquêtes sur les victimes des enlèvements dont le sort demeure inconnu. Pour la remise aux autorités japonaises des auteurs, la partie nord-coréenne a déclaré qu'il s'agissait d'un problème politique et a refusé cette demande.

Ainsi, aucun élément en faveur des progrès concrets en vue d'une solution au problème des enlèvements n'a été avancé par la République populaire démocratique de Corée. De plus, la partie nord-coréenne a affirmé que sept nationaux japonais impliqués dans des activités de soutien aux transfuges de Corée du Nord étaient en infraction à ses lois intérieures et a demandé de livrer ces personnes.



Rencontre au sommet Japon - Corée du Nord à Pyongyang du 22 mai 2004

## 9. Identification des auteurs des enlèvements (2002-2006)

Le 23 février 2006, les autorités japonaises ont identifié l'agent nord-coréen Sin Kwang-Su (ou Shin Kwan-Soo) comme auteur de l'enlèvement d'un couple dans le département de Fukui, et l'espion nord-coréen se faisant appeler Kenzo Kosumi, communément connu sous le nom de Choi Sun-Chol (ou Choe Sun-Chol), comme auteur de l'enlèvement d'un couple dans le département de Niigata, et ont lancé des mandats d'arrêt internationaux. Le gouvernement du Japon a demandé à la Corée du Nord de les extraditer au Japon.

En ce qui concerne les autres affaires d'enlèvement par la Corée du Nord, les autorités japonaises ont lancé, depuis août 2002, des mandats d'arrêt contre l'agent nord-coréen Sin Kwang-Su, également auteur de "l'affaire Sin Kwang-Su", Kimihiro Uomoto (anciennement appelé Abe), un des suspects du détournement d'avion Yodo-go et responsable de l'enlèvement d'une ressortissante japonaise en Europe, et Kim Se-Ho, agent nord-coréen et principal suspect de l'affaire Ushitsu. Le gouvernement du Japon demande à la Corée du Nord de les extraditer au Japon.



Images des auteurs des enlèvements dont l'extradition réclame le gouvernement du Japon (de gauche à droite: Sin Kwang-Su, Kimihiro Uomoto, Kim Se-Ho et Choi Sun-Chol)

## 10. Prise de conscience par la communauté internationale et position de base du gouvernement du Japon

L'enlèvement de citoyens japonais par la République populaire démocratique de Corée constitue une grave et claire violation de la dignité humaine, des droits de l'homme et de la liberté fondamentale. Cette position de base a été confirmée dans la "Résolution sur la situation des droits de l'homme dans la République populaire démocratique de Corée du Nord", adoptée par la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme les trois années consécutives à partir de 2003. En outre, en décembre 2005, la "Résolution sur la situation des droits de l'homme dans la République Populaire Démocratique de Corée" a été adoptée pour la première fois à la session plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette résolution de l'Assemblée générale exprime une profonde préoccupation vis-à-vis de la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, y compris le problème des enlèvements de citoyens étrangers, et demande à la Corée du Nord de coopérer avec les Nations Unies afin d'améliorer la situation sur les droits de l'homme. Par ailleurs, M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, a déclaré à propos du problème des enlèvements lors de sa visite en Corée du Sud en mai 2006, qu'il était nécessaire de recevoir des explications de la part de la Corée du Nord afin, entre autres, d'alléger les souffrances des victimes. En février 2005, M. Vitit Muntarbhorn, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme en République Populaire Démocratique de Corée, s'est rendu au Japon et s'est efforcé de recueillir des informations sur les circonstances actuelles de la question des enlèvements en rencontrant, entre autres, les familles des victimes de ces enlèvements. Dans un rapport sur les droits de l'homme en Corée du Nord publié en septembre 2005 par les Nations Unies, le Rapporteur recommande au gouvernement de la République populaire démocratique de Corée de

prendre des mesures correctives par rapport aux actions illégales commises dont les enlèvements de citoyens étrangers, à travers des procédures efficaces et rapides. (La Corée du Nord n'a pas coopéré à l'investigation, en refusant par exemple la visite du Rapporteur au pays pour ses enquêtes.)

En outre, le gouvernement du Japon a abordé la question des enlèvements à l'occasion de diverses rencontres diplomatiques, telles que diverses conférences internationales, y compris le sommet G8, et différentes rencontres entre chef d'Etat, et a obtenu la compréhension et le soutien de divers pays. Lors du Sommet de Gleneagles de juillet 2005, par exemple, le Japon a insisté sur l'importance de résoudre de manière globale les différentes questions non élucidées dont les enlèvements, et a obtenu la compréhension des pays participants. La déclaration suivante a par conséquent été intégrée dans le Rapport du Président du Sommet: " La République populaire démocratique de Corée manque de répondre depuis longtemps aux préoccupations de la communauté internationale concernant la situation des droits de l'homme dans le pays ainsi que sur la question des enlèvements."

Selon des témoignages des victimes des enlèvements revenues au Japon, il se peut que la Corée du Nord ait enlevé non seulement des citoyens japonais mais également des ressortissants de Thaïlande, de Roumanie ou du Liban. Ces révélations ont provoqué un regain d'intérêt non seulement au Japon mais au sein de la communauté internationale. En avril 2006, les résultats de l'analyse de l'ADN effectuée par le gouvernement du Japon ont permis de révéler que le conjoint de Megumi Yokota, victime japonaise d'un enlèvement, soit très probablement Kim Young-Nam, enlevé en Corée du Sud en 1978, alors qu'il était lycéen. (La comparaison de l'ADN de Kim Hye-Gyong, fille de Megumi Yokota, rencontrée par les autorités japonaises à Pyongyang en septembre 2002, avec celle de membres de la famille de Kim Young-Nam, a démontré qu'il existait probablement un liens de parenté entre ces deux personnes.) Par conséquent, le gouvernement du Japon a demandé au gouvernement de Corée du Nord de se comporter honnêtement en vue d'une solution à la question des enlèvements. En mai 2006, les familles des victimes japonaises des enlèvements ont rencontré en Corée les familles des victimes coréennes, confirmant ainsi le renforcement de la solidarité entre les familles des deux pays en vue de la solution à ce problème.



Kim Young-Nam, considéré comme le conjoint de Megumi Yokota



Kim Hye-Gyong, fille de Megumi Yokota



Rencontre des familles japonaises et coréennes des victimes des enlèvements

De nombreux pays ont également exprimé leur compréhension vis-à-vis du problème des enlèvements. Le rapport annuel de 2005 du Gouvernement des Etats-Unis sur le terrorisme, par exemple, fait référence à la question des enlèvements de citoyens japonais et coréens, et a de nouveau désigné la Corée du Nord comme Etat soutenant les actes terroristes. Les familles des victimes des enlèvements ont, par ailleurs, fait une déclaration lors d'une audition publique devant la Chambre des représentants des Etats-Unis en avril 2006. Lors d'une audience avec George Bush, Président des Etats-Unis, les membres des familles ont insisté sur la gravité du problème et sur l'importance de sa solution, et ont pu avoir une grande sympathie de la part des intéressés américains et de l'opinion publique de ce pays. Le président Bush a déclaré : "La Corée du Nord doit respecter les droits de l'homme et la dignité humaine, et doit faire en sorte que la mère de Megumi puisse de nouveau serrer sa fille dans ses bras.", manifestant davantage de compréhension et d'appui à l'égard de la position du Japon. Cette visite aux Etats-Unis a permis de délivrer un puissant message sur l'importance de la solution à la question des enlèvements, non seulement aux Etats-Unis, mais également auprès de la communauté internationale.



Audience de la famille des victimes des enlèvements auprès du Président américain George Bush

Lors des Pourparlers à six réunissant le Japon, les Etats-Unis, la République de Corée, la Chine, la Russie et la République populaire démocratique de Corée sur la question nucléaire, une Déclaration conjointe a été adoptée en septembre 2005 qui intégrait la position de base du Japon : il ne pourrait y avoir de normalisation des relations diplomatiques avec la Corée du Nord sans solution de toutes les questions non élucidées dont les enlèvements. De plus, la nécessité de prendre des dispositions pour parvenir à la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays, sur la base de la solution aux dites questions dont les enlèvements, a figuré, entre autre, parmi des objectifs de ces rencontres.

L'importance de la solution à la question des enlèvements ainsi que les efforts du Gouvernement du Japon à cet effet ont clairement obtenu le soutien de la communauté internationale.

Les enlèvements constituent un problème extrêmement grave affectant la vie et la sécurité du peuple japonais, et sans que les questions non élucidées ne soient résolues, il ne saurait y avoir de normalisation des relations diplomatiques avec la Corée du Nord. Conformément à cette position, le Gouvernement du Japon continuera, en toute occasion, y compris lors des Discussions globales Japon - Corée du Nord, de réclamer avec insistance la partie nord-coréenne qu'elle rende les victimes survivantes au Japon, mette en évidence ce qui est véritablement arrivé aux victimes dont le sort reste inconnu et livre les auteurs de ces enlèvements, afin de résoudre la question des enlèvements.

## Les cas des 16 personnes officiellement reconnues par le gouvernement du Japon comme victimes d'enlèvement

(à la date de juin 2006)

Voici un aperçu général des cas des 16 personnes officiellement reconnues par le gouvernement du Japon comme victimes d'enlèvement. (Les chiffres et les lieux figurant entre parenthèses correspondent à l'âge des victimes au moment de la disparition et au lieu de la disparition.)

### 1. 19 septembre 1977 : Cas Ushitsu

- Victime : Yutaka Kume (52 ans, Département d'Ishikawa)
- Disparu aux alentours de la côte d'Ushitsu, dans le département d'Ishikawa
- La Corée du Nord dénie totalement l'entrée de M. Kume sur son territoire. Les autorités japonaises ont lancé un mandat d'arrêt international en janvier 2003 s'agissant de Kim Se-Ho, l'espion nord-coréen et principal suspect de cette affaire. Le gouvernement du Japon demande à la Corée du Nord son extradition au Japon. Durant les Discussions globales Japon - Corée du Nord de février 2006, la partie nord-coréenne a déclaré qu'elle "n'avait aucune connaissance de cette personne [Kim Se-Ho]", et affirmé qu'elle mènerait une enquête afin d'identifier la personne en question, à condition que le Japon fournisse des informations relatives à cette affaire.



### 2. 15 novembre 1977 : Cas d'enlèvement d'une jeune fille

- Victime : Megumi Yokota (13 ans, département de Niigata)
- Disparue à son retour de l'école dans la ville de Niigata
- Durant les troisièmes Consultations de travail Japon - Corée du Nord de novembre 2004, la partie nord-coréenne a remis ses "restes", déclarant que Mme Yokota était décédée en avril 1994. Les résultats des analyses ont toutefois montré que l'ADN d'une autre personne avait été détecté dans une partie des soi-disant "restes" de Megumi Yokota.
- En avril 2006, les résultats de l'analyse de l'ADN effectuée par le gouvernement du Japon ont permis de révéler que le conjoint de Megumi Yokota soit très probablement Kim Young-Nam, enlevé en Corée du Sud en 1978, alors qu'il était encore lycéen.



### 3. Aux environs de juin 1978 : Cas d'enlèvement d'un employé de restaurant

- Victime : Minoru Tanaka (28 ans, département de Hyogo)
- Juin 1978, disparu après son départ du Japon pour l'Europe
- Durant les 12èmes négociations sur la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord qui ont eu lieu à Kuala Lumpur en octobre 2002 ainsi que durant les trois consultations de travail Japon - Corée du Nord en 2004, le gouvernement du Japon lui a instamment réclaté des informations. Cependant, la Corée du Nord a déclaré durant les troisièmes consultations de travail Japon - Corée du Nord que M. Tanaka n'était jamais entré sur son territoire.
- Depuis la reconnaissance officielle de Minoru Tanaka en avril 2005 comme victime d'enlèvement, le gouvernement du Japon a réclaté à la Corée du Nord son retour immédiat au Japon et des enquêtes pour élucider ce qui s'était passé, mais n'a reçu aucune réponse à ce jour.



#### 4. Aux environs de juin 1978 : Cas Lee Un-Hae

- Victime : Yaeko Taguchi (22 ans, lieu de la disparition est inconnu)
- Kim Hyon-Hui, espionne nord-coréenne responsable de l'attentat à la bombe d'un avion de Korean Air Lines en novembre 1987, a déclaré qu'elle avait appris comment usurper l'identité d'une Japonaise par une personne nommée "Lee Un-Hae". "Lee Un-Hae" ne serait autre que Mme Taguchi, portée disparue.
- La Corée du Nord a déclaré que Mme Taguchi avait épousé Tadaaki Hara en 1984 et été tuée dans un accident de voiture, peu après le décès en 1986 de son conjoint suite à une maladie. La Corée du Nord n'a néanmoins fourni aucune preuve matérielle pour appuyer son allégation.



#### 7. 12 août 1978 : Cas d'enlèvement d'un couple

- Victimes : Shuichi Ichikawa (23 ans, Département de Kagoshima)  
Rumiko Masumoto (24 ans, Département de Kagoshima)
- Disparus après avoir annoncé qu'ils allaient voir le coucher de soleil sur la plage le 12 août 1978.
- La Corée du Nord a expliqué que le couple s'était marié en juillet 1979, mais que M. Ichikawa était décédé d'une crise cardiaque en septembre de la même année et que Mme Masumoto était également décédée d'une crise cardiaque en 1981. La Corée du Nord n'a néanmoins fourni aucune preuve matérielle pour appuyer son allégation.



#### 5. 7 juillet 1978 : Cas d'enlèvement d'un couple

- Victimes : Yasushi Chimura (23 ans, Département de Fukui)  
Fukie Chimura (née Hamamoto) (23 ans, Département de Fukui)
- Disparus le 7 juillet 1978 après avoir annoncé qu'ils allaient sortir ensemble.
- Le couple s'est marié en 1979 et est revenu au Japon en octobre 2002. Leur fille et leurs deux fils sont revenus au Japon en mai 2004. En février 2006, les autorités japonaises ont lancé un mandat d'arrêt international contre l'espion nord-coréen Sin Kwang-Su, responsable de leur enlèvement. Le gouvernement du Japon réclame à la Corée du Nord son extradition au Japon.



#### 8. 12 août 1978 : Cas d'enlèvement d'une mère et de sa fille

- Victimes : Hitomi Soga (19 ans, Département de Niigata)  
Miyoshi Soga (46 ans, Département de Niigata)
- Disparues après avoir annoncé qu'elles allaient faire des courses le 12 août 1978.
- Hitomi Soga est revenue au Japon en octobre 2002. Son conjoint (Charles Jenkins, citoyen américain) et leurs deux filles sont arrivés au Japon en juillet 2004.
- La Corée du Nord déclare Miyoshi Soga n'est jamais entrée sur son territoire.



#### 6. 31 juillet 1978 : Cas d'enlèvement d'un couple

- Victimes : Kaoru Hasuike (20 ans, Département de Niigata)  
Yukiko Hasuike (née Okudo) (22 ans, Département de Niigata)
- M. Hasuike n'est pas rentré à son domicile le 31 juillet 1978 après avoir annoncé qu'il sortait rapidement. De même, Mlle Okudo a disparu après être sortie de chez elle.
- Le couple s'est marié en 1980 et est revenu au Japon en octobre 2002. Leur fils et leur fille sont revenus au Japon en mai 2004. En février 2006, les autorités japonaises ont lancé un mandat d'arrêt international contre l'espion nord-coréen communément appelé Choi Sun-Chol, auteur de leur enlèvement. Le gouvernement du Japon réclame à la Corée du Nord son extradition au Japon.



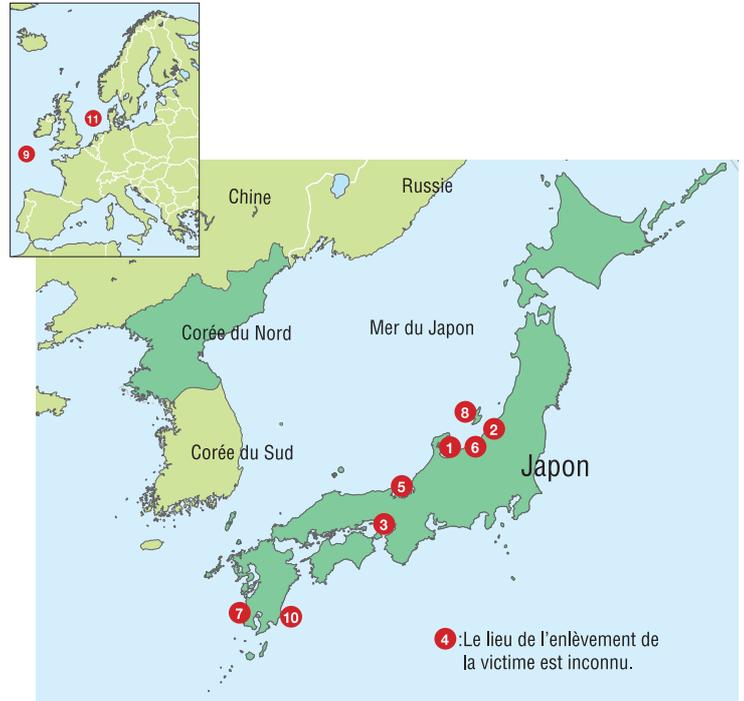
#### 9. Aux environs de mai 1980 : Cas d'enlèvement de deux japonais en Europe

- Victimes : Toru Ishioka (22 ans, Europe)  
Kaoru Matsuki (26 ans, Europe)
- Ces deux hommes ont disparu en 1980 alors qu'ils séjournaient en Europe. Dans une lettre envoyée par M. Ishioka à sa famille en 1988 (postée en Pologne), il a indiqué que lui-même, M. Matsuki et Keiko Arimoto, résidaient en Corée du Nord.
- La Corée du Nord a déclaré que M. Ishioka et Mme Arimoto étaient décédés en novembre 1988 dans un accident d'empoisonnement au gaz, mais n'a fourni aucune preuve matérielle pour appuyer son allégation. La Corée du Nord a indiqué que M. Matsuki était décédé lors d'un accident de voiture en août 1996. Lors des discussions de septembre 2002 ainsi que lors des troisièmes consultations de travail Japon – Corée du Nord de novembre 2004, la Corée du Nord a remis des "restes", appartenant probablement à M. Matsuki à en croire cette dernière, mais les résultats des analyses ont montré que l'ADN d'une autre personne avait été détectée dans une partie de ces "restes".



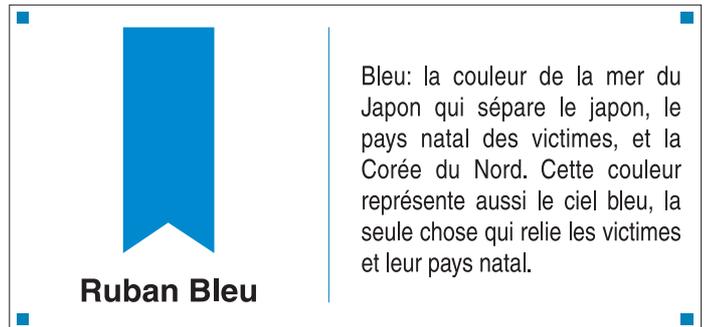
### 10. Mi-juin 1980 : Cas Sin Kwang-Su

- Victime : Tadaaki Hara (43 ans, Département de Miyazaki)
- Disparu dans le département de Miyazaki.
- L'agent nord-coréen Sin Kwang-Su a avoué aux autorités de la Corée du Sud qu'il avait enlevé M. Hara. Les autorités japonaises ont lancé un mandat d'arrêt international contre Sin Kwang-Su, pour usurpation de l'identité de M. Hara et le gouvernement du Japon a réclamé son extradition au Japon. En avril 2006, un nouveau mandat d'arrêt a été lancé contre lui, en tant que principal suspect pour ce cas d'enlèvement. Le gouvernement de la République populaire démocratique de Corée n'a montré aucun signe de réponse positive à cette demande et honore en revanche cette personne comme un héros. Cependant, les autorités japonaises ont pris des mesures nécessaires, tels qu'un lancement d'un mandat d'arrêt international contre Kim Kil-Uk, complice de l'enlèvement de M. Hara.
- La Corée du Nord a déclaré que M. Hara avait épousé Yaeko Taguchi en 1984 et était décédé d'une cirrhose en 1986. La Corée du Nord n'a néanmoins fourni aucune preuve matérielle pour appuyer son allégation.



### 11. Aux environs de juillet 1983 : Cas d'enlèvement d'une japonaise en Europe

- Victime : Keiko Arimoto (23 ans, Europe)
- Disparue en Europe
- L'ex-épouse d'un membre du groupe Yodo-go, responsable de l'enlèvement, a avoué que Mme Arimoto avait été enlevée en coopération avec les autorités nord-coréennes. En septembre 2002, les autorités japonaises ont lancé un mandat d'arrêt international contre Kimihiro Uomoto (anciennement Abe), l'un des auteurs de l'affaire de Yodo-go et également auteur de l'enlèvement. Le gouvernement du Japon a réclamé à la Corée du Nord son extradition mais n'a reçu aucune réponse à cette demande.
- La Corée du Nord a déclaré que Mme Arimoto et M. Ishioka étaient décédés dans un accident d'empoisonnement au gaz en novembre 1988 mais n'a fourni aucune preuve matérielle pour appuyer son allégation.



## Ministère des affaires étrangères du Japon

2-2-1 KASUMIGASEKI CHIYODA-KU, TOKYO 100-8919 JAPON

tel: +81-3-3580-3311 <http://www.mofa.go.jp>